



Le règlement de la course est consultable et téléchargeable sur le site [www.transvanoise.fr](http://www.transvanoise.fr). Il est conforme au règlement fédéral 2018/2019 de la FFME (organisation et règles du jeu des compétitions de ski-alpinisme).

La TransVanoise est inscrite aux calendriers de l'Alpi Ski Tour FFCAM et de la Coupe de France FFME.

La Vertical TransVanoise regroupe 3 courses distinctes :

- La TransVanoise (grand parcours) : 3 820 m D+/D- pour 38 km ;
- Le Trophée des Dômes : 2 390 m D+/D- pour 24 km ;
- La TransVanoise Jeunes : 1400 m D+/D- pour 18km.

La TransVanoise Jeunes se fait par **équipes de 2 coureurs**. Elle requiert une bonne connaissance de la haute montagne et une bonne condition physique compte tenu des dénivelés et de l'altitude moyenne des parcours.

La TransVanoise est labellisée Manifestation Sportive de Nature et Développement Durable. L'acceptation du présent règlement vaut acceptation de la charte de l'éco-participant jointe au présent règlement.

### Participation à la TransVanoise Jeunes

La course est ouverte aux catégories « Cadet » et « Junior », avec les règles suivantes :

- Une équipe constituée de coureurs de sexe différent sera classée en catégorie Hommes ;
- Une équipe ne peut être constituée de coureurs de la même catégorie.

Les concurrents devront être titulaires d'une licence sportive individuelle couvrant la pratique du ski-alpinisme en compétition (FFCAM, FFME, CAS, FISAI ...) et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski-alpinisme datant de moins de 1 an.

**La possession d'une simple carte Découverte FFCAM ou FFME n'est pas suffisante pour participer à la TransVanoise Jeunes (grand parcours).**

Pour des raisons de sécurité, le Comité d'Organisation se réserve cependant le droit d'exclure les équipes n'ayant pas suffisamment d'expérience du ski-alpinisme.

### Inscriptions

Les frais d'inscription à la course sont fixés à :

- La TransVanoise Jeunes : 40 € par équipe.

Les inscriptions se font uniquement sur internet, à l'adresse suivante : [www.transvanoise.fr/inscription/](http://www.transvanoise.fr/inscription/)

### Matériel individuel obligatoire de chaque coureur

La liste du matériel individuel obligatoire est définie dans le règlement fédéral 2018/2019 consultable sur le site internet de la [FFME](http://www.ffme.fr).

### Matériel obligatoire par équipe

La liste du matériel collectif obligatoire est définie dans le règlement fédéral 2018/2019 consultable sur le site internet de la [FFME](http://www.ffme.fr).

### Matériel fourni par le Comité d'Organisation

Pour chaque coureur :

- Un dossard à porter sur la partie supérieure de la cuisse droite pendant toute la durée de l'épreuve ;
- Un dossard à fixer sur le sac à dos du coureur pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour chaque équipe : une carte IGN avec le tracé de la course.

### Programme de la course

- Samedi 6 avril 2019 : De 14h à **17h30** : accueil et enregistrement des coureurs et contrôle du matériel à la salle polyvalente ;  
A 18h : briefing des coureurs à la salle polyvalente.
- Dimanche 7 avril 2019 : A 6h00 : montée des coureurs vers le départ par le téléphérique du Bochor ;  
A 6h30 : départ de la TransVanoise Jeunes aux Barmettes ;  
De 12h à 16h : repas des coureurs sur la place de la mairie ou à la salle polyvalente (selon météo) ;  
A 16h : remise des prix dans l'aire d'arrivée, place de la Mairie.

## Déroulement de la course

---

En fonction des conditions nivologiques et météorologiques, le parcours des courses pourra être modifié, même pendant le déroulement de l'épreuve.

Les dernières consignes de sécurité seront données lors du briefing précédent le départ de la course. Les dernières informations seront données sur le site internet de la course [www.transvanoise.fr](http://www.transvanoise.fr).

La technique de progression sera imposée sur certaines parties de l'itinéraire (passage encordé sur glacier, passages à pied avec ou sans crampons, utilisation de cordes fixes ...).

**Contrôles** : de nombreux points de contrôle sont installés le long du parcours. Une équipe ne pourra quitter un point de contrôle que lorsque les 2 équipiers auront été contrôlés. Des contrôles complémentaires du matériel individuel et collectif pourront être réalisés à l'arrivée de la course.

**Pénalités et disqualification** : en cas de non-respect des consignes définies dans le présent règlement, des pénalités de temps pourront être appliquées à l'équipe fautive, suivant le barème défini dans le règlement 2018/2019 de la FFME. Le non-respect des consignes données par les contrôleurs placés le long du parcours pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

**Abandons** : en cas d'abandon, les équipes devront impérativement se rendre au poste de contrôle le plus proche pour en informer les contrôleurs. En cas de nécessité, elles seront ensuite prises en charge par les équipes de secours.

**Réclamations** : les réclamations devront être déposées par écrit auprès du jury de course dans l'heure qui suit l'arrivée de l'équipe. Les décisions du jury de course seront sans appel.

**Droits d'image** : les coureurs autorisent le Comité d'Organisation et ses partenaires à utiliser gratuitement les images faites pendant la course à des fins promotionnelles ou publicitaires.

## Comportement des coureurs

---

Les coureurs devront respecter les consignes données par le Comité d'Organisation lors des briefings et par les contrôleurs placés le long du parcours, tant en ce qui concerne la régularité de la compétition, leur propre sécurité et celle des personnes les entourant, qu'en ce qui concerne le respect de l'environnement.

Le non-respect des consignes données, notamment celles relatives à la sécurité, pourra entraîner la disqualification de l'équipe fautive, **en particulier dans les passages équipés de cordes fixes**.

Aucune assistance extérieure ne sera autorisée, sauf pour le changement d'un bâton cassé. Ce bâton devra être déposé à un point de contrôle sous peine de pénalité.

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur devra porter son matériel individuel obligatoire pendant toute la durée de la course. Le port des skis entre coéquipiers est autorisé à condition que ceux-ci soient fixés sur un sac à dos.

Tout concurrent sera tenu de venir au secours d'un autre concurrent en danger. Le jury de course appréciera le temps à décompter pour tenir compte de cette intervention.

**Respect de l'environnement** : le Comité d'Organisation de la TransVanoise adhère à la charte Montagne de la FFCAM pour un développement respectueux de l'environnement. Cette course se déroulant en partie dans le cœur du Parc National de la Vanoise, une attention particulière devra être portée au respect de l'environnement. En particulier, tout abandon de matériel ou de débris est strictement interdit et entraînera la disqualification immédiate de l'équipe fautive.

## Classement et récompenses

---

Le classement des courses sera établi suivant les catégories suivantes : Catégorie Cadet : Scratch Femmes / Scratch Hommes | Catégorie Junior : Scratch Femmes / Scratch Hommes.

## Spectateurs

---

Certaines remontées mécaniques seront ouvertes aux spectateurs tôt le matin pour leur permettre d'encourager les coureurs au passage du refuge du Col de la Vanoise. Les informations concernant les horaires et les remontées concernées seront disponibles sur le site [www.transvanoise.fr](http://www.transvanoise.fr). Elles seront mises à jour la veille de la course.

Nous rappelons aux spectateurs qu'ils sont entièrement responsables de leur propre sécurité et de celle des personnes qui les accompagnent. Le Comité d'Organisation de la TransVanoise décline toute responsabilité en cas d'accident.

Nous rappelons également aux spectateurs qu'ils évoluent dans le cœur du Parc National de la Vanoise et qu'à ce titre, ils doivent se montrer particulièrement respectueux de l'environnement. En particulier, les avertisseurs sonores, trompettes ou clarines sont strictement interdits, les déchets doivent être redescendus dans la vallée et les zones de repli hivernal de la faune doivent être respectées.

## Hébergement à Pralognan-la-Vanoise

---

Renseignements sur <http://www.pralognan.com/organisez-votre-sejour/> ou à l'Office du Tourisme de Pralognan - 04 79 08 93 60.

**Arthur GUNTZ - AS2Pic (Coordinateur général)**: 06 52 68 42 47 – [arthur@transvanoise.fr](mailto:arthur@transvanoise.fr)

**Comité d'organisation de la TransVanoise** : [contact@transvanoise.fr](mailto:contact@transvanoise.fr) – Site web : [www.transvanoise.fr](http://www.transvanoise.fr)



La TransVanoise est labellisée Manifestation Sportive de Nature et Développement Durable et adhère à la charte Montagne de la FFCAM pour un développement respectueux de l'environnement.

La course se déroulant en partie dans le cœur du Parc National de la Vanoise, une attention particulière devra être portée au respect de l'environnement par tous les participants, coureurs, bénévoles ou simples spectateurs.

## CHARTRE DE L'ECO-PARTICIPANT A L'ATTENTION DES COUREURS, BENEVOLES ET SPECTATEURS

### Article 1 : Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie les transports responsables pour me rendre sur l'événement (covoiturage, transports en commun, vélo ...) et pour circuler sur le site de l'épreuve.

Covoiturage : inscriptions sur le site [www.cariocar.fr](http://www.cariocar.fr).

Transports en commun : accès en train à la gare de Moutiers ([www.sncf.com](http://www.sncf.com)) et transport par car jusqu'à Pralognan (durée 1h20 - [www.mobisavoie.fr](http://www.mobisavoie.fr)).

### Article 2 : Respect du site de l'évènement

Je respecte l'environnement et les installations du site en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés.

Je respecte la faune et la flore et je n'utilise pas d'avertisseurs sonores (trompettes, clarines ...) au passage des coureurs.

Je respecte les zones de repli hivernal de la faune en suivant le parcours tracé par les organisateurs.

Je ne jette aucun déchet sur le site, sous peine de disqualification immédiate et de sanctions.

### Article 3 : Gestion des déchets

J'évite la production de déchets en estimant mes besoins pour la compétition.

Je réduis mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas et autres nutriments de compétition.

Je redescends mes déchets dans la vallée et je les trie en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation. Je facilite ainsi le travail des bénévoles et me réfère à eux en cas de questionnements sur le tri. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat dans un autre lieu.

J'évite le jetable au profit du réutilisable (je viens avec mon gobelet réutilisable, ma gourde ...).

### Article 4 : Cohésion sociale et solidarité

Je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et toutes personnes que je fréquente durant l'épreuve. Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable.

Je viens en aide à toute personne en situation dangereuse ou en difficulté.

### Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable.

Je ne triche pas pour quelque raison que ce soit.

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier mes capacités durant l'épreuve.

### Article 6 : Responsabilité

Je m'engage à être responsable de mes faits et gestes tout au long de ma participation à l'évènement.

**Par cette charte, je m'engage, en tant que participant écoresponsable à l'évènement, à respecter l'ensemble des articles précités.**

Renseignements sur [www.ecomanif-sport-ra.fr](http://www.ecomanif-sport-ra.fr)